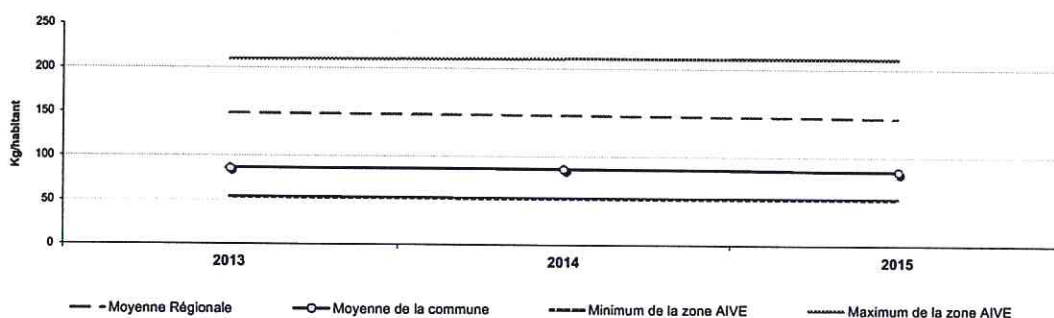


**1. La production de déchets des ménages et leur gestion**

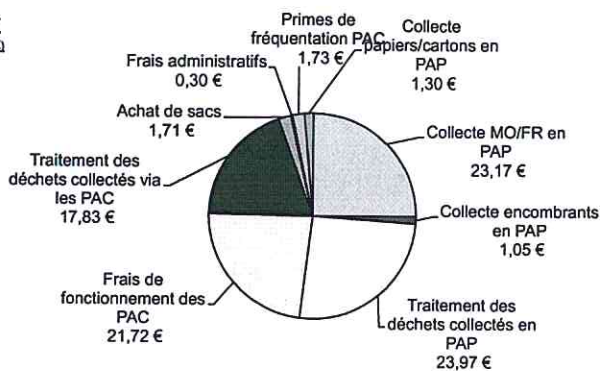
ANNEE 2015	Moyenne en Région wallonne Kg/habitant	Moyenne dans notre commune Kg/habitant	Service de collecte	Traitement
<b>Ordures Ménagères Brutes (Fraction Résiduelle) = FR</b>	144,47	84,28	Collecte en porte à porte	Valorisation et CET
<b>Matière organique = MO</b>	14,46	30,12	Collecte en porte à porte	Compostage
<b>Encombrants</b>	47,52	148,46	Collecte en porte à porte Parc à conteneurs	Valorisation et CET
<b>Papiers-cartons</b>	52,18	89,44	Collecte en porte à porte Parc à conteneurs	Recyclage
<b>Déchets verts</b>	69,35	231,61	Parc à conteneurs	Compostage
<b>Déchets inertes recyclés</b>	104,25	332,28	Parc à conteneurs	Recyclage
<b>Déchets inertes non valorisés</b>		0,00	Parc à conteneurs	Elimination en CET
<b>Bois</b>	33,27	107,25	Parc à conteneurs	Valorisation
<b>Métaux</b>	8,81	19,67	Parc à conteneurs	Recyclage
<b>Verre</b>	29,67	36,92	Bulles à verre	Recyclage
<b>PMC</b>	15,99	15,53	Parc à conteneurs	Recyclage
<b>Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques</b>	6,03	14,66	Parc à conteneurs	Valorisation
<b>Déchets Spéciaux, Huiles minérales, Huiles et graisses de friture</b>	2,61	7,04	Parc à conteneurs	Valorisation
<b>Textiles, Pneus, Piles, Bouchons de liège, EPS, Sachets plastiques, bouchons plastiques, pots de fleurs, PVC dur</b>	4,40	12,90	Parc à conteneurs	Valorisation
<b>Matériaux de construction avec amiante</b>	1,38	0,52	Parc à conteneurs	Elimination en CET
<b>TOTAL</b>	<b>532,39</b>	<b>1130,68</b>		

**2. Evolution de la production moyenne communale et régionale d'ordures ménagères brutes**



**3. Part respective des coûts communaux de la gestion des déchets par habitant et par an à charge du citoyen**

Prévisions 2017  
(en € par habitant)



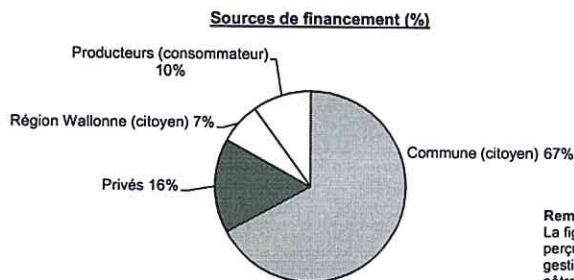
Légende :

MO/FR : Matière organique / Fraction résiduelle  
PAP : Porte-à-porte  
PAC : Parc à conteneurs

**4. Taxes appliquées dans la gestion des déchets (année 2017)**

Déchet	Dénomination	P.U. (2017)
Fraction résiduelle & encombrants (PAC + PàP)	Taxe sur la mise des déchets en centre d'enfouissement technique	113,01 €/tonne
Fraction résiduelle & encombrants (PAC + PàP)	Taxe sur l'incinération des déchets	11,52 €/tonne

**5. Part respective du coût de la gestion des déchets financée par la Région wallonne, par la Commune et par les obligataires de reprise**



**Remarque :**  
La figure ci-contre met évidence les sommes perçues par l'intercommunale AIVE en charge de la gestion des déchets de 55 communes dont la nôtre. Ces valeurs sont calculées au prorata du nombre d'habitants que comptait notre commune au 01/01/2015.

**6. Votre contribution directe à la commune et le service y afférent**

- a) Le service minimum organisé sur notre commune comporte notamment les services suivants :
1. l'accès aux points et centres de regroupement de déchets ménagers tels que les parcs à conteneurs ;
  2. la mise à disposition de bulles à verre permettant un tri par couleurs ;
  3. les collectes en porte à porte de la matière organique et de la fraction résiduelle, des encombrants ainsi que des papiers et cartons ;
  4. la fourniture d'un nombre déterminé de sacs adaptés à la collecte de la matière organique et de la fraction résiduelle ;
  5. le traitement des déchets collectés dans le cadre du service minimum ;
  6. la fourniture de sacs payants supplémentaires aux sacs fournis dans le cadre du service minimum ;
  7. les services correspondants de collecte et de traitement.

b) Pour financer ce service minimum selon le principe du coût-vérité (Arrêté du Gouvernement wallon du 5 mars 2008 relatif à la gestion des déchets issus de l'activité usuelle des ménages et à la couverture des coûts y afférents), une taxe "déchets" doit être levée annuellement. Le règlement taxe 2017 est repris *in extenso* ou résumé en annexe au présent document.

**7. Votre contribution via l'achat de certains produits**

**Tableau de synthèse du coût des obligations de reprise (art. 12 § 2)  
Année 2015**

Flux	Organisme de gestion	Coût à la tonne	Coût par habitant
		2015	2015
		Recettes des cotisations prélevées sur les flux ménagers RW / tonnes collectées en RW	Recettes des cotisations prélevées sur les flux ménagers /habitants
Huiles usagées	VALORLUB	433,00 €	0,097 €
Huiles de friture	VALORFRIT	0,00 €	0,000 €
Piles	BEBAT	6.154 €	1,33 €
Emballages	FOST PLUS	81 €	5,70 €
Pneus	RECYTYRE	270 €	1,70 €
DEEE	RECUPEL	168 €	1,63 €

Nombre d'habitants en RW au 01/01/15 : 3.589.744 soit 32 % de la population

**8. Comment réduire vos déchets ?**

**Compostage et paillage**  
pour réduire les déchets de cuisine et de jardin

En 2016, l'AIVE a sensibilisé au COMPOSTAGE À DOMICILE et au PAILLAGE :

- formation « maître de composteur » de ses Conseillers en environnement ;
- animations et ateliers pratiques ;
- création d'espace de compostage ;
- aide au compostage de quartier ;

Pour RÉDUIRE jusqu'à  
**130 kg**  
/personne\*an !

Infos ?  
www.aive.be  
> Réduire les déchets

AIVE

**9. Infos ?**

Service taxe de la commune - Francine JACQUES - 063 44 02 12  
Service environnement de la commune - Mylène NEY - 063 44 02 15  
Conseillère en environnement AIVE - Secteur Valorisation et Propreté - Jessica MOINNIL - 084 45 00 36 - 0496 26 70 51

**10. Remarques**

Les prévisions pour l'année 2017 sont basées sur les chiffres connus - région et commune - et officialisés de l'année 2015